

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE BRIEY**

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2006**

*Septembre 2007*

# **RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2006**

## **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b>	p. 3
<b>1. MOYENS HUMAINS MATERIELS ET FINANCIERS</b>	p. 4
1.1 Le personnel communautaire	p. 4
1.1.1. Le personnel de la Maison du Développement et de son annexe	p. 4
1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale	p. 4
1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint-Pierremont	p. 4
1.1.4. Le personnel technique polyvalent	p. 4
1.2 Les élus communautaires	p. 5
1.3 Les moyens matériels	p. 5
1.4 Les moyens financiers	p. 5
<b>2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2006</b>	p. 9
2.1. Généralités	p. 9
2.1.1. Les commissions de travail	p. 9
2.1.2. Les prises de compétences	p. 9
2.2. Les actions et les projets pilotés par les commissions en 2006	p. 10
2.2.1. Commission développement culturel et communication	p. 10
2.2.2. Commission entretien et fonctionnement des équipements intercommunaux	p. 11
2.2.3. Commission aménagement de l'espace, habitat et cadre de vie	p. 14
2.2.4. Commission services à la population	p. 18
2.2.5. Commission développement économique et touristique	p. 21
<b>ANNEXES</b>	p. 24

## **INTRODUCTION**

L'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement de l'année précédente.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2006 de la Communauté de Communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de Communes à destination des communes, mais aussi des citoyens des communes membres.

# **1. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS**

La Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB) est composée de neuf communes : Anoux, Avril, Les Baroches, Bettainvillers, Briey, Lantéfontaine, Lubey, Mance et Mancieulles. 9 847 habitants ont été recensés en 2006.

## **1.1. LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE (Cf. organigramme)**

### ***1.1.1. Le personnel administratif***

- Un directeur général des services (agent contractuel à temps partagé 50 %)
- Un chef de projet (agent contractuel)
- Un attaché culturel (agent contractuel)
- Une secrétaire de direction (fonctionnaire)
- Trois agents administratifs (un fonctionnaire, un emploi jeune pérennisé en 2007 et un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)
- Un chargé de mission (fonctionnaire)
- Un agent d'animation chargé des services à la population (fonctionnaire)
- Un agent d'animation chargé des affaires culturelles et de la communication (fonctionnaire)
- Un agent d'animation chargé du développement touristique (fonctionnaire)
- Un agent d'animation chargé du Relais Assistantes Maternelles (agent contractuel)
- Un agent d'animation chargé du Cyberspace (CAE)
- Un agent comptable (fonctionnaire) et un agent (emploi accessoire)
- Un apprenti en comptabilité
- Un agent administratif à la Maison du tourisme et des loisirs (fonctionnaire mis à disposition)

### ***1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale***

- Deux maîtres nageurs sauveteurs faisant fonction de chefs de bassin (fonctionnaires)
- Deux maîtres nageurs sauveteurs (un fonctionnaire à 80 % et un contractuel à 50 %)
- Trois agents d'entretien, régisseurs (fonctionnaires)

### ***1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint Pierremont***

- Un agent d'entretien faisant fonction de concierge (fonctionnaire)

### ***1.1.4. Le personnel technique polyvalent***

- Huit agents de services techniques (quatre fonctionnaires et quatre CAE) dont trois agents mis à disposition sur les communes d'Anoux, Avril, Les Baroches et Mance
- Un agent d'entretien (fonctionnaire)
- Un chauffeur de transport en commun (fonctionnaire)

## **1.2. LES ELUS COMMUNAUTAIRES (Cf. organigramme)**

- Le Bureau de la CCPB est composé des maires des 9 communes dont 1 Président et 5 Vice-Présidents.
- Le Conseil de Communauté est composé de 33 délégués communautaires

## **1.3. LES MOYENS MATERIELS**

- Les bureaux de la CCPB sont situés à la Maison du Développement et de l'Intercommunalité, 1, rue du Maréchal Lyautey à Briey
- L'annexe de la Maison du Développement et de l'Intercommunalité est située 1 rue du Maréchal Joffre à Briey. Elle accueille les bureaux des missions tourisme, culture, services à la population, comptabilité et le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- L'Espace Culturel Saint Pierremont est situé 11, rue du Parc à Mancieulles
- La salle du Conseil de Communauté est située au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace Culturel
- Un local technique est situé derrière la salle de spectacles
- La Piscine Intercommunale est située dans le complexe sportif Alfred Merkel, rue Olivier Drouot à Briey.
- Le camping intercommunal est situé rocade Alain Mimoun à Briey
- Le centre de loisirs du Carreau est situé sur le site de l'ancien carreau de mine à Mancieulles
- Le réservoir de la Croupotte et la station de Saint-Pierremont à Mancieulles et les chambres de vannes enterrées de Bettainvillers et de Dolhain à Briey dans le cadre de la compétence « eau »
- La Communauté de Communes du Pays de Briey dispose de cinq véhicules utilitaires (trois Renault Master dont deux sont utilisés sur les communes, un Renault Kangoo et un Citroën C15) d'un minibus (Renault Master) et d'une remorque.

## **1.4. LES MOYENS FINANCIERS**

### **Taux des 4 taxes directes locales en 2006**

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>Taxe Professionnelle</b>
<b>5.86 %</b>	<b>5.49 %</b>	<b>9.74 %</b>	<b>8.92 %</b>

Le taux des 4 taxes directes locales n'a pas augmenté par rapport à 2005.

Le compte administratif fait apparaître les résultats ci-après :

# BALANCE GENERALE

## Année 2006

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 192 820.44 €
Recettes	1 060 280.74 €
Déficit	132 539.70 €
Excédent	- €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	3 544 067.31€
Recettes	4 135 366.70 €
Déficit	- €
Excédent	591 299.39 €
<b>RESULTAT</b>	
Situation comptable des dépenses	4 736 887.75 €
Situation comptable des recettes	5 195 647.44 €
Excédent	458 759.69 €

**SITUATION COMPTABLE DES DEPENSES**  
**(Investissement et Fonctionnement)**

LIBELLE	REALISE €	% du budget
ORDURES MENAGERES	737 921.07 €	15.58
ADMINISTRATION GENERALE	658 961.05 €	13.91
ECLAIRAGE PUBLIC	552 186.62 €	11.66
AFFAIRES CULTURELLES ET ESPACE ST PIERREMONT	481 519.49 €	10.17
PISCINE INTERCOMMUNALE	423 043.36 €	8.93
MAISON DE L'ENFANCE	411 176.81 €	8.68
PERISCOLAIRE-CLSH BRIEY	246 241.07 €	5.20
S.D.I.S	198 860.00 €	4.20
PERISCOLAIRE-CLSH IMMONVILLE	145 788.23 €	3.08
OPERATIONS NON VENTILABLES	144 382.16 €	3.05
RAVALEMENTS DE FACADE ET REQUALIFICATION URBAINE	76 493.98 €	1.61
VOIE V.T.T., SENTIERS DE RANDONNEES, PARCOURS DE SANTE	66 175.73 €	1.40
PERISCOLAIRE-CLSH MANCE	63 835.65 €	1.35
TRANSPORT MINIBUS	62 966.90 €	1.33
PERISCOLAIRE-CLSH AVRIL	52 414.07 €	1.11
JARDIN EXTRAORDINAIRE	51 761.73 €	1.09
PORTAGE DE REPAS AUX PERSONNES AGEES	50 967.39 €	1.08
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	43 464.08 €	0.92
MISSION TOURISME INTERCOMMUNAL	38 247.72 €	0.81
CENTRE LOISIRS EQUESTRES - CARREAU DE MINE	34 818.82 €	0.74
CYBER ESPACE	32 130.84 €	0.68
SERVICES A LA POPULATION	26 936.68 €	0.57
PARC LOGEMENTS INTERCOMMUNAUX	25 960.58 €	0.55
INFORMATISATION DES ECOLES + FORMATION APPRENTIS	24 947.15 €	0.53
VOIRIE CARREAU DE MINE	22 583.85 €	0.48
CAMP DE TOILES - CARREAU DE MINE	15 729.24 €	0.33
PATINOIRE BRIEY + SPORTS DIVERS	15 000.00 €	0.32
ETUDE PAYSAGERE	11 592.78 €	0.24
TRANSPORTS ELEVES PISCINE	8 993.47 €	0.19
CAMPING	6 016.38 €	0.13
GITES - GRANDS BUREAUX - CARREAU DE MINE	4 270.64 €	0.09
FONDS D'INITIATIVE CITOYENNE	1 500.00 €	0.03
<b>TOTAL</b>	<b>4 736 887.75 €</b>	<b>100 %</b>

**SITUATION COMPTABLE DES RECETTES**  
**(Investissement et Fonctionnement)**

LIBELLE	REALISE	% du budget
IMPOTS LOCAUX	2 354 960.00 €	45.33
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	797 745.00 €	15.35
TAXES POUR UTILISATION DES SERVICES PUBLICS	751 582.80 €	14.47
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	445 651.91 €	8.58
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	387 815.54 €	7.46
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	93 784.46 €	1.81
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 850.71 €	1.69
FCTVA	74 217.61 €	1.43
ATTENUATION DE CHARGES	70 511.03 €	1.36
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	64 744.97 €	1.25
REVENUS DES IMMEUBLES	55 194.91 €	1.06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 296.14 €	0.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 878.77 €	0.06
TAXE DE SEJOUR	2 392.00 €	0.05
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 021.24 €	0.04
<b>TOTAL</b>	<b>5 195 647.44 €</b>	<b>100 %</b>

## **2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2006**

### **2.1. GENERALITES**

Les actions réalisées durant l'exercice 2006 par la CCPB sont listées dans le point 2.2. Elles entrent dans des compétences de gestion (éclairage public, Espace Culturel Saint Pierremont, piscine intercommunale, Minibus intercommunal, adduction et production d'eau potable, accueil périscolaire, ...) et de projets. Ces actions ont été pilotées par les cinq commissions de travail.

#### **2.1.1. Les commissions de travail.**

Le rôle de ces commissions est de réfléchir et de définir les axes de travail à partir des orientations établies par le projet de territoire de la CCPB (diagnostic de territoire et stratégie de développement). Les commissions, avec l'aide des techniciens de la CCPB sont chargées :

- de monter les actions
- de les budgétiser
- de les proposer au Bureau et au Conseil de Communauté
- de mettre en place, suivre et évaluer ces actions.

Les cinq commissions de travail se sont réunies à plusieurs reprises au cours de l'année 2006 :

- Commission développement culturel et communication : quatre réunions
- Commission gestion des équipements intercommunaux : trois réunions
- Commission aménagement de l'espace, habitat et cadre de vie : trois réunions
- Commission services à la population : trois réunions
- Commission développement touristique et économique : quatre réunions

En complément des commissions, plusieurs sous-commissions temporaires ont travaillé sur des dossiers précis (petite enfance, services techniques, assistantes maternelles, accueil périscolaire, ...).

Le Bureau et le Conseil de Communauté se sont réunis à cinq reprises, au cours de l'année 2006.

#### **2.1.2. Les prises de compétences.**

La CCPB n'a pas transféré ou pris de nouvelle compétence en 2006

## **2.2. LES ACTIONS ET LES PROJETS PILOTES PAR LES COMMISSIONS EN 2006**

### **2.2.1. Commission développement culturel et communication**

#### **2.2.1.1. La contractualisation avec les collectivités publiques**

Une convention de coopération (2006-2009) a été signée avec l'Etat, la Région et le Département. Ce partenariat fondé sur la recherche d'amélioration des services publics du spectacle vivant repose sur la déclinaison d'un projet d'activités et de fonctionnement pour les quatre prochaines années.

Globalement, ce projet s'organise à partir du développement des activités de diffusion (tout public), de l'accompagnement des expériences artistiques (résidences, coproductions...), de l'action culturelle et de la formation. Il cherche à améliorer les conditions de réalisation de l'ensemble des activités (lieux d'exploitation, ressources humaines et compétences).

#### **2.2.1.2. Les activités de diffusion mises en œuvre**

Centrée sur le théâtre, la programmation s'ouvre aux différentes disciplines qui constituent les arts de la scène (danse, musique, cirque). Elle donne à voir et à entendre la diversité des esthétiques de la création contemporaine. Cette orientation pluridisciplinaire favorise le développement des pratiques culturelles de la population en donnant à celle-ci la liberté de choisir. Le nombre de spectacles et de représentations « tout public » progresse et affiche une hausse de 20% (14 spectacles / 20 représentations). Le nombre de spectacles destinés au public scolaire reste stable (3 spectacles / 10 représentations).

#### **2.2.1.3. La fréquentation du public aux spectacles présentés durant la saison 2006/2007**

Les activités de diffusion ont réalisé 3 151 entrées au spectacle pour quatorze spectacles « tout public » et trois spectacles « jeune public ». La répartition des entrées s'effectue de la manière suivante : 70% pour les « spectacles tout public » et 30 % pour les « spectacles jeune public ».

#### **2.2.1.4. L'accompagnement des expériences artistiques**

Le développement des activités d'aide à la création et d'accueil en résidence, a permis de présenter différents projets de création artistique dans différentes disciplines. La présence régulière d'artistes sur le territoire favorise la construction de relations avec le public et le déploiement de différentes actions d'animations et de sensibilisation (lectures et mises en espace de texte, rencontres artistes/public).

### **2.2.1.5. L'éducation artistique**

En partenariat avec le lycée Louis Bertrand, le développement d'un programme de sensibilisation artistique a été poursuivi. Il favorise l'accompagnement des élèves dans leur parcours de spectateurs grâce à l'acquisition de repères esthétiques et théoriques par l'intervention en classe de professionnels du spectacle vivant.

### **2.2.1.6. L'offre de pratiques artistiques et de formation**

Deux ateliers de pratique du théâtre permettent aux enfants de découvrir les fondamentaux de l'art dramatique grâce à une collaboration avec le Théâtre du Paradis et la compagnie Roland Furieux.

Par ailleurs, des stages de découverte et d'apprentissage du théâtre et de la danse destinés aux adultes sont organisés chaque saison. Un ensemble de sessions de « formations de formateurs », animées par des artistes en résidence, sont mises en œuvre au cours de l'année scolaire ; elles donnent la possibilité aux enseignants d'élargir leurs connaissances de l'art dramatique par une approche pratique de la discipline.

## **2.2.2. Commission entretien et fonctionnement des équipements intercommunaux**

### **2.2.2.1. Piscine intercommunale**

La piscine intercommunale est ouverte sept jours sur sept ; le bassin est occupé à raison de 68 heures par semaine. En plus des 19 heures d'ouverture au public, la piscine est fréquentée par :

- les dix écoles primaires de la CCPB
- les trois collèges et les deux lycées de Briey
- les établissements d'enseignement spécialisé (EREA, IME et l'association Sport Adaptée)
- les sapeurs-pompiers et les gendarmes de Briey
- les activités sportives (clubs de natation, de plongée, d'aquagym)
- l'hôpital Maillot (aquagym pour futures mamans)
- les centres aérés

En 2006, 44 011 entrées ont été enregistrées à la piscine intercommunale soit une hausse de 15.20 % par rapport à 2005. (Cf. détail des entrées en 2006 et planning d'occupation du bassin en annexe)

Comme pour l'année scolaire précédente, la CCPB a mandaté un transporteur pour acheminer les élèves des écoles primaires vers la piscine.

Seuls quelques menus travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés à la piscine en 2006 (remplacement de quelques carrelages de la plage et du bassin, remplacement d'une grille de refoulement, pose d'une serrure anti-panique).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les baigneurs. La CCPB a signé une convention avec une société pour la mise à disposition d'un distributeur d'articles de natation. 5 % du montant des ventes de la machine sont reversés semestriellement à la CCPB.

### **2.2.2.2. Entretien du réseau d'éclairage public**

La CCPB est en contrat avec un prestataire jusqu'au 28 février 2007 pour l'entretien, la maintenance et la réparation du réseau d'éclairage public des communes de la CCPB. Le prestataire est donc chargé de réaliser un entretien systématique des 2 500 sources lumineuses et des 63 armoires de commandes et accessoires attenants du réseau d'éclairage public. Il effectue également, dans un délai de 24 à 48 heures, tout dépannage sur le réseau.

Le rapport-diagnostic du prestataire indique que le réseau d'éclairage public de la CCPB est en bon état de fonctionnement. L'entretien systématique permet de prolonger la durée de vie d'un bon nombre de points lumineux, de sauvegarder des appareils âgés tout en préservant un bon niveau d'éclairage.

### **2.2.2.3. Investissement en matériel d'éclairage public**

La CCPB assure l'investissement en matériel d'éclairage public (voiries et places publiques uniquement). Un groupe de travail issu de la commission est chargé d'étudier, de visualiser et de retenir les projets d'extension du réseau et /ou de remplacement du matériel qui seront réalisés.

Par ailleurs, la CCPB a délégué la maîtrise d'ouvrage à certaines communes pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre des opérations suivantes :

- Les Baroches : requalification urbaine de la rue du Lavoir (enfouissement des réseaux secs)
- Briey : aménagement d'un giratoire et d'un parking rues Dunant/Croix Garant/Roi de Rome
- Mance : requalification urbaine de la Grand'rue (1<sup>ère</sup> tranche)

Au cours de l'année 2006, la CCPB a lancé un marché pour la réalisation des travaux d'éclairage public, comprenant notamment une part importante de remplacement de matériel vétuste. Les travaux réalisés dans les communes sont les suivants :

<b>Communes</b>	<b>Nature des travaux</b>
<b>Anoux</b>	Pose de 2 lanternes supplémentaires rue Pasteur et Place de la Mairie
<b>Avril</b>	Implantation de l'éclairage public au lieu-dit « Ferme de Ste Catherine »
<b>Les Baroches</b>	Remplacement de 8 lanternes vétustes rue de l'Abbé Pierson et extension du réseau par 2 lampadaires
<b>Briey</b>	Avenue du Roi de Rome et rue Henri Dunant : remplacement de 20 lanternes vétustes
	Rue Emile Gentil, rue Louis Simon et avenue de la République : rénovation du réseau aérien et remplacement de 19 lanternes vétustes
	Remplacement de 6 lampadaires rue Robert Schuman
<b>Lantéfontaine</b>	Remplacement de 18 lanternes vétustes rue de Metz
	Extension du réseau rue de l'Etendard par 5 lampadaires
	Extension du réseau rue Derrière la Chapelle par 1 lampadaire
<b>Mance</b>	Remplacement de 10 lampadaires vétustes rue de la Chavée
<b>Mancieulles</b>	Extension du réseau rue du Carreau de la Mine et dans le Parc St-Pierremont

#### **2.2.2.5. Parc de matériel intercommunal et location de l'espace culturel Saint-Pierremont**

Le parc de matériel intercommunal constitué depuis 2001 (barrières de sécurité, stands, grilles caddies, buvettes, tables, bancs ... ) est mis à disposition des différentes associations et des mairies de la CCPB. 46 conventions de prêt ont été signées en 2006 : 29 avec les associations, 12 avec les mairies et 5 avec les écoles.

Par ailleurs, l'espace culturel Saint Pierremont a été loué 22 fois en 2006 par des privés ou par des associations.

#### **2.2.2.6. Services techniques intercommunaux**

La CCPB a signé avec les communes d'Anoux, d'Avril, de Les Baroches et de Mance une convention de mise a disposition de deux agents des services techniques. Ces derniers réalisent dans ces communes, différentes tâches comme l'entretien des espaces verts (tonte, ramassage, plantation, arrosage, ...), les menues réparations (peinture, maçonnerie, ...), de la manutention ou encore du transport de matériel. Un troisième agent a été intégré dans le dispositif pour intervenir principalement sur les communes d'Anoux et de Mance.

### **2.2.2.7. Constitution et gestion d'un parc de logements intercommunaux**

La CCPB est compétente pour réhabiliter et gérer la location d'appartements sur son territoire. Elle dispose déjà de 4 logements : deux à l'Espace Culturel Saint-Pierremont et deux au carreau de la mine et poursuit la réalisation d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage de l'accueil périscolaire à Immonville.

### **2.2.2.8. Carreau de la Mine Saint-Pierremont à Mancieulles**

La CCPB a racheté l'ensemble du site à l'EPFL qui s'est engagé à terminer au delà du transfert de propriété les travaux programmés : réfection des toitures du poste de garde et des grands bureaux, désamiantage du grand bâtiment, aménagement paysager, réfection de la voirie.

Une partie des terrains et du grand bâtiment est louée au gérant du Centre de Loisirs Equestres par le biais d'une convention de mise à disposition précaire et révocable de biens intercommunaux.

Les travaux de création d'un jardin extraordinaire ont débutés (cf. 2.2.5.1). Le site a accueilli les camps d'été des centres aérés de la CCPB. 3 tipis ont été installés aux côtés des tentes de couchage et des 2 bungalows (sanitaires et stockage).

## **2.2.3. Commission aménagement de l'espace, habitat et cadre de vie**

### **2.2.3.1. Plan de paysage de la CCPB**

Rappel des principales orientations du plan de paysage validé en 2003 :

#### **PERENNISER**

##### **Enjeux I – Préserver la diversité des plateaux et des vallons**

Action A.1 – Soutenir la démarche d'agriculture raisonnée et la diversification agricole

Action B.1 – Préserver et entretenir la palette végétale rurale

Action C.1 – Planter des arbres isolés à des points stratégiques

**Action C.3 – Mise en valeur des arbres fruitiers et des vergers**

##### **Enjeux II – Préserver un équilibre entre espaces ruraux et espaces bâtis**

Action E.1 – Mettre en cohérence tous les documents d'urbanisme dans une étude globale

Action F.1 – Favoriser l'intégration des nouvelles constructions

Action G.1 – Maintenir les coupures vertes dans et entre les villages

##### **Enjeux III – Affirmer l'identité des villages et de Briey**

Action H.2 – Intégrer les bâtiments agricoles en encourageant les études globales

Action L.3 – Aménager les jardins en terrasses de Briey

#### **DECOUVRIR**

##### **Enjeux IV – Découvrir le territoire à travers des itinéraires piétons**

Action K.1 – Aménager une voie verte du vallon du Woigot vers la vallée de l'Orne

Action K.2 – Aménager une boucle de randonnée paysagère

##### **Enjeux V – Découverte de l'activité agricole**

Action L.2 – Signaler les exploitations agricoles

## **Enjeux VI – Faire découvrir le paysage au grand public**

### **Action M.1 – Mettre en place un observatoire des paysages**

La CCPB met en œuvre depuis 2004 le programme d'actions issu du plan de paysage intercommunal. Les actions suivantes ont notamment été initiées ou poursuivies :

#### **\* Partenariat avec la chambre d'agriculture**

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle, régi par une convention, a permis de subventionner plusieurs diagnostics entrepris par des exploitants agricoles de la CCPB, sur le label « agriculture raisonnée », sur l'intégration des bâtiments agricoles et sur la diversification de l'activité économique (4 dossiers soutenus par la CCPB en 2006).

Le partenariat a également permis de renouveler l'opération de communication « la ferme se visite » avec la découverte le 25 juin 2006 par le grand public de la ferme bio de David Hypolite à Avril, spécialisée dans la production de céréales.

La CCPB a également participé le 10 septembre 2006 à l'opération « Graines de paysages », qui offre la possibilité au monde agricole de communiquer sur son activité tout en permettant aux particuliers de venir composer gratuitement un bouquet de fleurs. Un champ d'1,5 hectares avait été semé pour l'occasion aux Baroches, sur des terres mises à disposition par un agriculteur local (Jean Hypolite).

Par ailleurs, le groupe de travail créé dans le cadre du plan de paysage et composé d'agriculteurs, de membres de la Chambre d'Agriculture et de représentants de la CCPB continue à explorer de nouvelles pistes d'actions : la mise en œuvre d'une signalétique spécifique pour les exploitations du territoire (projet de concours), la protection de la palette végétale rurale avec les associations foncières, avec le village de Mance comme site pilote dans le cadre d'une étude de terrain réalisée par une équipe de paysagiste de la Chambre d'Agriculture.

#### **\* Opération programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)**

A l'instar d'une OPAH destinée à la restauration du patrimoine bâti, une OPAV porte sur la protection des vergers familiaux, éléments typiques des paysages lorrains, qu'ils soient communaux ou privés. Les différentes actions qui accompagnent l'OPAV ont pour objectif de relancer une dynamique autour des vergers afin d'enrayer le recul progressif de ces derniers. Ces actions doivent permettre par ailleurs de préserver la biodiversité associée à ce milieu (variétés fruitières, faune et flore) et de transmettre à la population, les techniques et les savoirs-faire liés à ce patrimoine.

L'OPAV de la CCPB a démarré à l'automne 2006, suite au diagnostic préalable réalisé en 2005 par notre partenaire l'association Meuse Nature Environnement (MNE). L'OPAV qui durera jusqu'à la fin de l'hiver 2008/2009 est cofinancée par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, Etat), l'Agence Régionale de l'Environnement de Lorraine (AREL, Conseil Régional) et le Conseil Général dans le cadre du plan de paysage.

Des subventions sont attribuées aux particuliers et aux communes pour la restauration des vergers existants (taille, entretien) et pour la plantation de nouveaux arbres fruitiers.

Trois séances annuelles de stages « vergers » à l'intention de la population (taille, greffe, soins) seront également mises en œuvre.

La création d'un verger conservatoire sera également pilotée par la CCPB, sur les terrasses de Briey ainsi que sur une parcelle communale à Mance. Implantation prévue en 2009.

Enfin, il est prévu la création de vergers communaux sur les communes d'Anoux, Bettainvillers, Lubey et Mance. Leur réalisation est confiée à l'association d'insertion Alisés, leurs intervenants bénéficiant par ailleurs d'une formation financée dans le cadre de l'OPAV.

### **\* PLU des Baroches-Génerville.**

Le travail d'élaboration du PLU des Baroches a débuté en 2006, la CCPB étant associée au groupe de pilotage pour apporter son expertise notamment en matière de préconisations paysagères et de développement urbain.

#### **2.2.3.2. Campagne intercommunale de ravalements de façades**

La campagne intercommunale de ravalements de façades, reconduite en 2006, a bénéficié d'un co-financement à hauteur de 50% de la part du Conseil Général dans le cadre de notre convention de développement local :

Les taux sont appliqués selon la nature des travaux :

- 20 % du montant des travaux plafonné à 1 500 € pour les lourds travaux de ravalements de façades (réfection de l'enduit, recrépissage et remise en peinture)
- 15 % du montant des travaux plafonné à 750 € pour les travaux légers de ravalements de façades (nettoyage, traitement et remise en peinture)

30 dossiers ont été validés en 2006 pour 279 000 € de travaux et 33 000 € de primes notifiées.

#### **2.2.3.3. Elaboration d'un schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées**

Dans la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » de ses statuts, la CCPB a inscrit la création, l'entretien et la promotion d'un réseau d'itinéraires de randonnées (pédestres, équestres ou cyclables), à partir des cheminements existants ou à créer. Ces itinéraires seront répertoriés dans un document cadre évolutif dénommé « schéma intercommunal d'itinéraires de randonnée ».

Un itinéraire par commune a été défini ; les circuits existants sur Briey, Les Baroches et Mancieulles ont été repris. En complément de la signalétique de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), chaque sentier sera balisé avec une charte graphique propre à la CCPB (panneaux, fléchage, ...).

La première phase de réalisation du schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées portera sur deux sentiers : un parcours de 7 km sur la commune d'Anoux et un autre de 10 km autour de Lantéfontaine. Les conseils municipaux de ces deux communes ainsi que la CCPB ont délibéré pour valider ces circuits et demander leur inscription au Plan départemental d'itinéraires de randonnées ainsi que l'agrément de la FFRP. Ces inscriptions permettront de recevoir d'une part, une subvention du Conseil Général pour le balisage des sentiers, et rendront d'autre part ces chemins communaux inaliénables. Les travaux d'aménagement et de balisage auront lieu courant 2007.

### **2.2.3.5. Aménagement de la voie verte Briey-Mance-Mancieulles**

Depuis 2003, la CCPB a souhaité donner une véritable vocation d'équipement de loisirs à l'ancienne voie ferrée reliant Briey à Mancieulles, fréquemment utilisée par les promeneurs à partir du plan d'eau de Briey. Une convention d'utilisation de la voie ferrée a été signée avec le Contrat de Rivière Woigot, propriétaire de l'emprise de l'ancienne voie. L'entretien régulier de la voie est assuré par un prestataire privé.

### **2.2.3.6. Adhésion à l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement (AGAPE) et mise en place du Système d'Information Géographique (SIG)**

Depuis 2004, la CCPB est adhérente à l'AGAPE qui a pour objet l'observation des territoires des collectivités membres, ainsi que l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'un programme d'études, notamment prospectives, permettant la définition de projet d'aménagement, d'urbanisme, de déplacements et développement économique. La participation de la CCPB à cette dynamique implique au préalable la collecte et la numérisation d'un certain nombre de données (cadastre, statistiques INSEE, documents d'urbanisme type PLU, ... ) qui seront retranscrites dans un Système d'Information Géographique (SIG) à la disposition des communes de la CCPB. L'AGAPE regroupe la quasi-totalité des communautés de communes de l'Arrondissement de Briey.

Elle dispose désormais d'éléments géographiques numériques : une partie des plans cadastraux, cartes IGN, photos aériennes, réseaux, ... Pour pouvoir utiliser ces données, la CCPB a fait l'acquisition d'un ordinateur et d'une table traçante. Un géomaticien de l'AGAPE assure depuis 2006 la formation des agents de la CCPB pour l'utilisation du SIG. Il sera également chargé d'effectuer les mises à jour nécessaires du SIG.

### **2.2.3.7. Coopération et échanges avec les territoires voisins**

L'association du Pays du Bassin de Briey, qui regroupe outre la CCPB, la CCPO, la CCPA, la CCJ et l'EPCI, a élaboré en 2006 une charte de développement validée en septembre par notre Conseil de Communauté, afin d'aboutir à la reconnaissance du Pays du bassin de Briey par le Préfet de Région. Elle s'est appuyé pour cela sur un Conseil de Développement, organe consultatif qui regroupe des représentants de la société civile (entreprises, associations...).

La CCPB a par ailleurs pris une délibération en 2001 en faveur de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur l'Arrondissement de Briey, incluant un schéma de secteur pour le Pays du Bassin de Briey. Ce périmètre a été arrêté par le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 2 juillet 2003.

### **2.2.2.8. Collecte des ordures ménagères**

La CCPB a pris depuis 2005, la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères », en instaurant dans le même temps une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les communes membres du SIRTOM. C'est donc maintenant la CCPB qui siège à ce syndicat en lieu et place des communes.

Les ordures ménagères de Bettainvillers et de Lubey continuent à être traitées respectivement par le SICOM de Villers la Montagne et le SIVU de l'Orne (sous le régime de la redevance).

### **2.2.3.9. Gestion de la compétence « production et adduction d'eau »**

La CCPB est compétente pour gérer et distribuer l'eau potable aux collectivités suivantes :

- commune d'Avril
- commune de Bettainvillers
- commune de Briey
- commune de Mancieulles
- Syndicat des Eaux de Lantéfontaine (SEL) composé des communes de Anoux, Les Baroches, Lantéfontaine, Lubey et Mance

L'approvisionnement en eau de la CCPB se fait par deux conventions de livraison liant l'ancien syndicat du Woigot Sud au syndicat de production d'eau Fensch Lorraine et la commune d'Avril à ce même syndicat. La livraison de l'eau se fait à l'ancienne gare de Tucquegnieux pour le Woigot Sud et au réservoir de Saint-Pierremont pour Avril. La distribution et la vente aux particuliers restent de la compétence des cinq entités citées ci-dessus.

La Compagnie Générale des Eaux assure l'entretien et la surveillance du réseau.

La compétence eau dispose d'un budget spécifique à autonomie financière. Les facturations sont établies selon le prix de vente de l'eau fixé annuellement par la CCPB. En 2006, 930 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été achetés et 880 000 m<sup>3</sup> ont été vendus aux collectivités clientes soit un rendement de 95 %.

Concernant les investissements, la CCPB a procédé en 2006 à la réalisation d'une nouvelle canalisation d'eau potable de 650 m entre Mance et Mancieulles, permettant de desservir d'une part les nouvelles zones constructibles de Mancieulles et de réaliser d'autre part, un bouclage au niveau du réseau de distribution de la CCPB.

### **2.2.4. Commission services à la population**

#### **2.2.4.1. Service de portage de repas à domicile**

La CCPB était liée par convention jusqu'au 31 décembre 2006 avec la société « Les Chemins Gourmands » de Mancieulles qui assure le service de portage de repas à domicile, réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes handicapées. Cette convention a été prolongée de six mois par avenant pour permettre à la CCPB de lancer en 2007 une procédure d'appel d'offres dans le cadre d'une délégation de service public.

La préparation, le conditionnement et la livraison des repas en liaison froide sont assurés par la société. La réservation des repas se fait par appel téléphonique auprès de la CCPB (n° vert gratuit). Le coût d'un plateau repas est de 9.60 € facturé 6 € aux usagers après la prise en charge de 3.60 € par la CCPB.

En 2006, 131 personnes sont inscrites (+ 35% par rapport à l'année précédente) et ont bénéficié régulièrement ou occasionnellement du service de portage de repas. 11 520 repas ont

été livrés en 2006, soit une moyenne de 31 repas chaque jour sur le territoire de la Communauté de Communes.

#### **2.2.4.2. Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Le RAM, installé à l'Annexe de la Maison du Développement, est un lieu d'accueil, de renseignements et d'échanges entre les assistantes maternelles agréées de la CCPB et les parents-employeurs. Si l'on compte 3 assistantes maternelles en moins par rapport à 2005 (80 assistantes maternelles agréées sur le territoire de la CCPB), on continue d'enregistrer une forte demande de garde de la part des parents-employeurs. Les assistantes maternelles sont pour la plupart au maximum de leur capacité d'accueil autorisé par leur agrément.

Le Relais a poursuivi ses actions d'informations, de conseil et de formation. 896 personnes ont contacté le RAM (911 en 2005) soit par appels téléphoniques (76 %) soit en rendez-vous (24%).

Des permanences du RAM ont lieu deux fois par mois dans les mairies de Lantéfontaine et de Mancieulles. Des séances bricolage (une par mois excepté juillet-août) sont proposées aux assistantes maternelles. Une quinzaine de personnes (adultes et enfants confondus) se présente à chaque séance, dont des parents-employeurs forts impliqués. Cette année, 330 personnes ont participé à ces différentes rencontres soit 114 personnes de plus qu'en 2005.

Deux réunions thématiques ont eu lieu en 2006 : l'une sur la fiscalité des assistantes maternelles, l'autre sur le contrat de travail à durée indéterminée. Mais au total, seulement 11 personnes ont participé à ces réunions.

Enfin, 7 assistantes maternelles ont participé à une formation de premiers secours, en partie prise en charge par la CCPB et qui a eu lieu au centre de secours d'Homécourt.

#### **2.2.4.3. Contrat Enfance et Contrat Temps Libres en partenariat avec la CAF de Meurthe et Moselle**

La CCPB a signé avec la CAF un Contrat Enfance (CE) pour la période 2003-2007 et un Contrat Temps Libres (CTL) pour la période 2004/2006, permettant de financer à hauteur de 51% différentes actions en faveur des 0-18 ans. On peut noter les actions suivantes :

- création ou développement de lieux d'accueil périscolaire et Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).
- Gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Gestion d'un multi-accueil (crèche et halte-garderie)
- développement de supports d'information à destination des jeunes, des familles et des associations
- mission de coordination de la politique intercommunale enfance et jeunesse.

Le CTL sera renouvelé en 2007 et le CE en 2008 dans le cadre du nouveau dispositif de la CAF intitulé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2007-2010.

#### **2.2.4.4. Construction de la Maison de l'Enfance**

La construction de la Maison Intercommunale de l'Enfance, conçue pour accueillir un multi-accueil, le RAM, un lieu d'accueil parents-enfants (LAPE) et un point informations familles, a débuté en avril 2006, pour une période de 16 mois. Une consultation a été lancée fin

2006 afin d'identifier le futur gestionnaire du multi-accueil, dans le cadre d'un marché de services.

#### **2.2.4.5. Mise en place de lieux d'accueil périscolaire/CLSH**

Dans le cadre de sa compétence enfance/jeunesse, la CCPB a développé sur le territoire intercommunal, 5 lieux d'accueil périscolaire (accueil des enfants avant et après la classe et pendant la pause du déjeuner) et de CLSH (mercredis récréatifs et vacances scolaires). Deux associations, RELAIS LORRAINE NORD et FEP Mance-Loisirs, sont chargées de gérer les accueils périscolaires et CLSH. Chaque site dispose entre autre d'une salle d'activité, d'une salle de repos, d'une cuisine et d'un bureau pour la directrice.

##### **\* *Les Moussaillons à Avril***

Situé au rez-de-chaussée de la salle polyvalente d'Avril et géré par l'Association RELAIS LORRAINE NORD, il a accueilli 89 enfants de l'école d'Avril.

##### **\* *Arlequin et Les Baladins à Briey***

Les deux sites briotins sont gérés par l'Association RELAIS LORRAINE NORD. Le premier, situé sur le site du centre aéré (Maison jaune) est dédié à l'accueil périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles Saint Exupéry et Yvonne Imbert. En raison de l'éloignement des écoles, deux véhicules assurent l'acheminement des enfants jusqu'aux écoles, afin de réduire au maximum le temps de transport.

Le second, situé au centre Lino Ventura, accueillent les élèves des écoles élémentaires Louis Pergaud et Jacques Prévert. 186 enfants ont été inscrits en 2006 à Arlequin et 325 aux Baladins

##### **\* *Les Troubadours à Immonville***

Egalement géré par l'association RELAIS LORRAINE NORD, il concerne les enfants scolarisés sur les communes d'Anoux, Lantéfontaine, Les Baroches et Lubey. 62 enfants ont été inscrits en 2006.

##### **\* *Le FEP Mance Loisirs***

La CCPB a signé une convention de partenariat avec le FEP Mance-Loisirs pour assurer la gestion d'une garderie périscolaire/CLSH sur la commune de Mance, en s'appuyant sur les locaux et activités existants. La garderie périscolaire est ouverte aux enfants de Mance, Mancieulles et Bettainvillers. Le centre aéré fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires. On constate une forte augmentation de la fréquentation du périscolaire principalement sur la cantine : 50 enfants inscrits en 2006 (25 en 2005). A la demande des parents, l'heure d'ouverture du périscolaire a été augmentée d'une demi heure le matin et le soir, et ce depuis le

mois de novembre ainsi que pour les horaires du CLSH. Au total, 303 enfants ont été inscrits en 2006 au FEP.

#### **2.2.4.6. Le « P'tit Bus » intercommunal**

Le « P'tit Bus » circule du lundi matin au vendredi après-midi selon six circuits différents et permet d'acheminer les habitants des communes de la CCPB vers les services de Briey (commerces, administrations, hôpital, ...) pour un coût de 0.60 € le trajet aller.

En 2006, le « P'tit Bus » a transporté 5 457 voyageurs en 50 semaines de service soit une moyenne de 110 voyageurs par semaine (121 voyageurs en 2005). On remarque toutefois une forte progression des voyageurs en provenance des communes rurales. Si le service est principalement utilisé par les personnes de plus de 60 ans, on constate que les moins de 20 ans utilisent également ce service essentiellement les mercredis et pendant les vacances scolaires.

#### **2.2.4.7. Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC)**

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes est né de la volonté du Conseil Général de Meurthe et Moselle pour encourager les habitants des territoires (particuliers, groupes, associations) à participer activement à l'animation de leur quartier, de leur commune. La mission de la CCPB est d'apporter un soutien souple et rapide pour le montage et le financement des projets. Le FIC est mené conjointement par la CCPB et la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (CCPO). En 2006, 17 dossiers ont été présentés au Comité Local de Promotion des Projets (9 pour la CCPB, 8 pour la CCPO) qui en a retenu 8, dont 6 sur le territoire de la CCPB. Le soutien financier du FIC s'élève à 3 900 €.

#### **2.2.4.8. Le Cyberespace Intercommunal**

Situé au rez-de-chaussée du Centre Lino Ventura. Onze ordinateurs (9 PC et 2 Mac) sont en accès libre, pour tous les habitants de la CCPB, encadrés par un animateur informatique. Un volume hebdomadaire de 16 h 30 est destiné à l'accueil du public du lundi au samedi et 16 autres créneaux horaires sont réservés aux scolaires, aux associations et organismes de la CCPB.

### **2.2.5. Commission développement économique et touristique**

#### **2.2.5.1. Projet d'aménagement d'un « jardin extraordinaire » sur le carreau de mine à Mancieulles**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des opérations d'aménagement du carreau de mine Saint-Pierremont programmées pour une période de 5 ans (2006 à 2011), dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine intercommunal et le sentier thématique « Il était une fois Mancieulles » par le biais d'une approche pédagogique du monde végétal. Le potager aménagé à l'arrière des grands bureaux et où plusieurs variétés de fruits et légumes ont été cultivées, marque la première étape du « jardin extraordinaire »

Il est prévu d'agrandir les garages du poste de garde afin d'y créer une orangerie (agrumes), une serre tempérée (orchidées, broméliacées, plantes carnivores) et une serre froide (cactées et plantes succulentes).

Le « jardin extraordinaire » résulterait d'un partenariat entre les collectivités publiques, le secteur privé et le monde associatif : un collectionneur privé et le gestionnaire du centre de loisirs équestre, l'association Orchidées 54, l'institut médico-éducatif « Les Orchidées », le jardin botanique du Montet à Villers-lès-Nancy, le jardin conservatoire du Sénat, les communes de la CCPB...).

#### **2.2.5.2. Schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées et Voie Verte**

Deux itinéraires de randonnée ont été élaborés sur les communes d'Anoux (boucle de 7 km) et de Lantéfontaine (boucle de 10km). Le balisage et le référencement de ces sentiers a été réalisé en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée (FFR) section Meurthe-et-Moselle.

Trois panneaux d'accueil agrémenté de photographies et présentant l'itinéraire de la Voie Verte et les consignes à respecter ont été implantés à chaque extrémité de la Voie. L'un est situé à Briey près de l'ancien pont SNCF au plan d'eau, l'autre à Mancieulles à proximité de la rue Joffre; le troisième se trouve à Mance sur l'aire de repos entre le village et la Malmaison. Enfin, des flèches directionnelles complémentaires ont été installées le long du parcours.

#### **2.2.5.3. Création de la Maison du Tourisme et des Loisirs**

A la suite de la dissolution de l'association Office de Tourisme du Pays de Briey, la CCPB a repris sa compétence « promotion touristique » jusque là déléguée à l'Office et l'assure désormais en direct, à l'échelle du territoire intercommunal. La CCPB a également repris dès le mois de juillet, la location du local situé place Thiers à Briey-Bas. Un agent d'animation touristique et un agent d'accueil mis à disposition par la Ville de Briey y assurent les différentes missions liées à ce service : accueil, informations touristiques, services de proximité, encadrement de visites guidées, participations à des salons et manifestations, création et édition de documents d'appel, ...

#### **2.2.5.4. Camping intercommunal et taxe de séjour**

Le camping intercommunal a fonctionné du 1<sup>er</sup> mai jusqu'à la fin octobre. La gestion des droits d'entrée est assurée bénévolement par la gérante du snack situé à l'entrée du camping. Durant sa période d'ouverture, 75 personnes ont fréquenté le camping. Cette augmentation de la fréquentation est essentiellement due à la baisse des droits d'entrée. La clientèle reste principalement française avec une majorité de Lorrains. Parmi la clientèle étrangère, les néerlandais ont été les plus nombreux.

La CCPB prélève auprès des structures d'hébergement du territoire (2 hôtels, 1 gîte rural et le camping) une taxe de séjour qui est investie dans l'amélioration de projets touristiques. Cette taxe de 0.50 € /jour /personne pour les hôtels et le gîte et de 0.20 € pour le camping a connu une légère hausse de 1.3 % par rapport à 2005.

#### **2.2.5.5. Partenariat avec la Ville de Briey**

Comme les années précédentes, la CCPB a soutenu l'opération « patinoire » de la Ville de Briey qui a eu lieu en décembre et a permis à l'ensemble des écoles de la CCPB d'accéder à la patinoire installée place de Niederhaussem à Briey à l'occasion des fêtes de fin d'année.

# ANNEXES

- \* Organigramme du Conseil de Communauté
- \* Organigramme du personnel de la CCPB
- \* Tableau des entrées à la piscine intercommunale en 2006
- \* Planning d'occupation de la piscine intercommunale 2006/2007
- \* Fréquentation du P'tit Bus en 2006
- \* Statistiques RAM en 2006
- \* Statistiques Service de portage de repas en 2006





## RECAPITULATIF DES ENTREES PISCINE EN 2006

### *Entrées payantes*

<b>Public</b>	<b>15 554</b>	<b>+ 38.39 %</b>
<b>Collèges-Lycées</b>	<b>9 220</b>	<b>- 1.77 %</b>
<b>UNSS-UGSEL</b>	<b>480</b>	<b>+ 20 %</b>
<b>Centres aérés (hors CCPB)</b>	<b>42</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>25 296</b>	<b>+ 20.32 %</b>

### *Entrées gratuites (mise à disposition de la piscine)*

<b>Ecoles Primaires</b>	<b>8 936</b>	<b>+ 21.10 %</b>
<b>Club de natation enfants</b>	<b>2 436</b>	<b>+ 5.05 %</b>
<b>Club de natation adultes</b>	<b>1 261</b>	<b>- 3.15 %</b>
<b>Ecole de natation</b>	<b>794</b>	<b>- 36 %</b>
<b>Aquagym</b>	<b>1 593</b>	<b>+ 2.30 %</b>
<b>Club de plongée</b>	<b>800</b>	<b>+ 3.60 %</b>
<b>Futures Mamans</b>	<b>226</b>	<b>- 17.20 %</b>
<b>IME</b>	<b>455</b>	<b>+ 28.90 %</b>
<b>Sport adapté</b>	<b>392</b>	<b>+ 2.10 %</b>
<b>Gendarmes, Policiers, Pompiers</b>	<b>454</b>	<b>+ 145 %</b>
<b>Centres aérés CCPB</b>	<b>959</b>	<b>- 10.70 %</b>
<b>Stage Judo-Club</b>	<b>249</b>	<b>+ 39.90 %</b>
<b>Stage club de gym</b>	<b>35</b>	<b>+ 169.20 %</b>
<b>Briey-Marathon</b>	<b>125</b>	<b>-13.20 %</b>
<b>Total</b>	<b>18 715</b>	<b>+ 8.90 %</b>

<b>Total global</b>	<b>44 011</b>	<b>+ 15.20 %</b>
---------------------	---------------	------------------



<b>FREQUENTATION P'TIT BUS 2006</b>					
Semaine	165 2-6 janv	166 9-13 janv	167 16-20 janv	168 23-27 janv	169 30 janv-3 fév
Nombre de voyages*	<b>115</b>	<b>112</b>	<b>128</b>	<b>119</b>	<b>118</b>
Semaine	170 6-10 fév	171 13-17 fév	172 20-24 fév	173 27 fév-3 mars	174 6-10 mars
Nombre de voyages*	<b>122</b>	<b>105</b>	<b>97</b>	<b>82</b>	<b>128</b>
Semaine	175 13-17 mars	176 20-24 mars	177 27-30 mars	178 3-7 avr	179 10-14 avr
Nombre de voyages*	<b>130</b>	<b>120</b>	<b>132</b>	<b>135</b>	<b>131</b>
Semaine	180 18-21 avr	181 24-28 avr	182 2-5 mai	183 9-12 mai	184 15-19 mai
Nombre de voyages*	<b>124</b>	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>125</b>
Semaine	185 22-26 mai	186 29 mai- 2 juin	187 5-9 juin	188 12-16 juin	189 19-23 juin
Nombre de voyages*	<b>129</b>	<b>110</b>	<b>75</b>	<b>115</b>	<b>108</b>
Semaine	190 26-30 juin	191 3-7 juil	192 10-13 juil	193 17-21 juil	194 24-28 juil
Nombre de voyages*	<b>113</b>	<b>118</b>	<b>82</b>	<b>74</b>	<b>69</b>
Semaine	195 21-25 août	196 28 août-1 sept	197 4-8 sept	198 11-15 sept	199 18-22 sept
Nombre de voyages*	<b>68</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>124</b>	<b>98</b>
Semaine	200 25-29 sept	201 2-6 oct	201 2-6 oct	202 9-13 oct	203 16-20 oct
Nombre de voyages*	<b>96</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>128</b>	<b>112</b>
Semaine	204 23-27 oct	205 30 oct-3 nov	206 6-10 nov	207 13-17 nov	208 20-24 nov
Nombre de voyages*	<b>126</b>	<b>67</b>	<b>125</b>	<b>119</b>	<b>104</b>
Semaine	209 27 nov-1 déc	210 4-8 déc	211 11-15déc	212 18-22 déc	213 26-29 déc
Nombre de voyages*	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>110</b>	<b>125</b>	<b>79</b>
<b>Total 2006</b>	<b>5 457</b>				

\* 1 voyage = 1 trajet aller